

SOMMAIRE

- **Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Brévenne-Turdine**
 - Réseau automatisé de mesures et d'alerte
 - La cunette béton de Tarare à l'étude
- **Charte régionale d'entretien des espaces publics :** objectif zéro pesticide dans nos villes et villages.
- **S'informer, échanger :** rencontres avec les particuliers et les agriculteurs.
 - Visite des chantiers en rivière

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS BRÉVENNE-TURDINE



Inondation, Sain-Bel, novembre 2008 © Georges Mermin

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Brévenne-Turdine a été officiellement approuvé le 12 juillet 2012 par la Commission Mixte Inondations, et la convention financière avec l'État va être signée dans les prochains mois.

Le projet est maintenant entré en phase de réalisation, et certaines actions ont d'ores et déjà pu commencer (étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau automatisé, commande et installation des échelles limnimétriques pour le réseau sentinelles, préparation du salon des inondations, diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises, etc.)



Entreprise inondée, novembre 2008, © Georges Vicente

Pour rappel, ce programme comporte 6 objectifs principaux qui sont l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la surveillance et la prévision des crues, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité et, enfin, le ralentissement des écoulements. Il est prévu sur 4 années (2012-2015).

Le programme est évalué à 10 654 250 € et l'État apporte environ 50 % de subventions (5 398 700 €) par le biais du fonds Barnier. Ce financement supplémentaire permettra de relancer les actions du volet B2 du contrat de rivières et de compléter par de nouvelles actions plus ambitieuses (réduction de la vulnérabilité, travaux supplémentaires). La Région Rhône-Alpes et le Conseil général du Rhône apporteront eux aussi leur soutien financier à ces projets.

RÉSEAU AUTOMATISÉ DE MESURES ET D'ALERTE

Un réseau de mesures automatisé va être mis en place sur le bassin versant de manière à pouvoir anticiper le débordement des cours d'eau. Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour déterminer le type de matériel le mieux adapté aux attentes du syndicat et aux caractéristiques du bassin. Cette étude permettra aussi de déterminer les cotes de vigilance et d'alerte du réseau « sentinelles ».

La finalité de cette étude est la rédaction d'un cahier des charges permettant de lancer le marché pour la mise en place du réseau (avec le détail du matériel de mesures mais aussi du matériel de télétransmission à acquérir et à installer) ainsi que la matérialisation sur les sites du réseau « sentinelles » des niveaux d'alerte et de vigilance.



Échelle et niveaux d'alerte

Cette étude a été confiée au groupement de bureaux d'études suivant: Eau et Territoires, HTV et Q Measurement, afin d'avoir un regard d'expert à la fois sur l'aspect hydraulique mais aussi sur les systèmes de mesures existants et la télétransmission. L'étude devrait être finalisée pour décembre 2012.

LA CUNETTE BÉTON DE TARARE À L'ÉTUDE

L'action B1-1-8 du contrat de rivière prévoit la restauration de la Turdine sur le secteur du « boulevard de la Turdine » à Tarare.

Sur un tronçon de 1,1 km, la Turdine est canalisée dans un trapèze en béton engendrant des vitesses d'écoulement très importantes et une absence de vie aquatique.



Cunette béton, avant travaux

Afin d'étudier les modalités de suppression de cet ouvrage et la requalification du cours d'eau, le Syndicat de Rivières a mandaté, au cours du mois d'août 2012, le cabinet d'étude « PVI », en association avec « Eaux et Territoire » et « Corridor » pour les aspects hydrauliques et écologiques.

Au cours du mois de septembre, les levés topographiques initiaux du site ont été réalisés.

Le choix du scénario sera motivé par une analyse croisée de trois grands axes de réflexion :

- L'efficacité hydraulique
- Le gain écologique
- Le coût

Cette restauration devra également s'intégrer dans le projet de liaison piétonne envisagé par la Communauté de Communes du Pays de Tarare entre Saint-Romain-de-Popey et Joux.

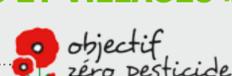


Cunette béton, avant travaux

Une enveloppe maximale (travaux+études) de 600 000 € HT a été fixée au bureau d'études afin de définir les scénarios envisageables. Les principaux partenaires financiers du Syndicat de Rivières sur ce projet sont :

- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée : subvention de 50 % du montant total HT
- La Région Rhône-Alpes : 135 000 € HT
- La Fédération de Pêche du Rhône : à définir en fonction de l'ambition écologique du projet retenu.

CHARTER RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES »



Depuis 2 ans, le SYRIBT mène des actions en faveur de la réduction des produits phytosanitaires utilisés lors du désherbage des espaces verts communaux : réalisation de plan de désherbage, achat de matériel de désherbage alternatif (subvention à hauteur de 34 % par la région Rhône-Alpes et 33 % pour les Agences de l'Eau), formation des agents communaux à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, démonstration et temps d'échange sur le matériel...

Au vu des nombreuses communes engagées dans ces actions sur le bassin versant, le SYRIBT a souhaité se joindre aux structures régionales (dont la CROPPP¹) qui proposent la mise en place d'une charte régionale d'entretien des espaces publics (parcs, voiries, terrains de sports...) en Rhône-Alpes, afin de soutenir et valoriser les collectivités engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires et inciter les autres à suivre.

En signant la charte, les collectivités s'engagent dans une démarche de progression en 3 étapes :

Niveau 1 – Un plan de désherbage, de la formation, de la communication.

Niveau 2 – Une diminution significative des pesticides, la sensibilisation des jardiniers amateurs.

Niveau 3 – La suppression totale des pesticides.

Les collectivités signataires seront accompagnées dans leur démarche au niveau méthodologique par le SYRIBT, la FRAPNA et la FREDON : réalisation et suivi des plans de désherbage, conseils pour atteindre les objectifs...

Cette charte sera aussi un avantage en terme de communication puisque des plaquettes d'information aux administrés, des expositions, des panneaux d'entrée de ville « commune sans pesticide » ou « espace sans pesticide » seront fournis aux communes.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Anne-Fleur GRAND, annefleur.grand@cc-pays-arbresle.fr, 04.37.49.70.88.

¹CROPPP = Cellule Régionale D'Observation des Pollutions Par les Pesticides

S'INFORMER, ÉCHANGER: RENCONTRES AVEC LES PARTICULIERS ET LES AGRICULTEURS

Le SYRIBT au marché de l'environnement

Les membres de l'Arbresle, Lentilly, Fleurieux et Eveux ont organisé en mai et juin derniers leurs semaines de l'environnement sur le thème de l'eau. Ce fut l'occasion pour le SYRIBT de rencontrer les habitants du bassin lors de plusieurs événements, afin d'échanger et de sensibiliser sur les cours d'eau, leur fonctionnement et leur restauration.

Ainsi, lors de la « soirée débat » à Fleurieux le 1^{er} juin, sur le thème de l'eau en ville et son utilisation au quotidien, le public a assisté à la projection du film « l'eau, la nature et la ville » du GRAIE suivi d'un débat sur l'eau et le citoyen orchestré par le SYRIBT.



Stand du SYRIBT sur le marché de l'environnement

Le 9 juin, le SYRIBT a tenu un stand sur le marché de l'environnement, à l'Arbresle, afin de présenter la structure et le travail réalisé, en insistant sur le thème des pesticides au jardin. À cette occasion, un jeu concours a été organisé, des plaquettes « les pesticides au jardin » et une exposition à destination du grand public ont été réalisées. Cette exposition peut être prêtée aux communes qui le souhaitent. Les plaquettes sont également à disposition. (S'adresser au SYRIBT 04 37 49 70 85 ou v.generet@cc-pays-arbresle.fr).



Stand du SYRIBT sur le marché de l'environnement

Le 16 juin, une balade pédagogique commentée, « de la source à la station d'épuration » a été proposée sur la commune d'Eveux, pour faire connaître le circuit de l'eau sur un bassin versant.

Rencontre avec le monde agricole.

Après avoir abordé la gestion des effluents d'élevage (1^{er} décembre 2011), le désherbage sur céréales et le plan Ecophyto 2018 (4 avril 2012), le SYRIBT et la Chambre d'Agriculture ont organisé, le 29 juin dernier, les agriculteurs, les communes et tous leurs partenaires à une matinée autour du désherbage. Différents thèmes y étaient abordés comme les techniques pour produire du maïs en limitant le recours aux herbicides, la présentation de sorgho sucrier BMR comme alternative au maïs et des solutions pour atteindre le « zéro phyto » dans les collectivités.

Malgré une météo plus propice aux foins ou à la cueillette des fruits, une trentaine de personnes se sont retrouvées et ont ainsi pu échanger dans l'esprit qui anime ces événements : trouver des solutions, des alternatives pour préserver l'environnement et plus particulièrement la qualité de l'eau, tout en assurant une production agricole économiquement rentable ou en ayant des pratiques de désherbage adaptées au niveau des communes.

Cette matinée s'est terminée par la signature d'une convention entre le SYRIBT et la Chambre d'Agriculture, s'attachant officiellement des objectifs communs en matière de restauration et préservation des milieux aquatiques du bassin versant Brévenne-Turdine.



Désherbage mécanique des maïs



Signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture

VISITE DES CHANTIERS EN RIVIÈRE



Visite du chantier du Perroquet par les élus en 2011

Comme chaque année, le SYRIBT invite l'ensemble des élus du bassin versant ainsi que les membres du Comité de Rivière à une après-midi de terrain afin de visiter ses dernières réalisations. Cette année, elle aura lieu le 9 novembre après-midi.

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez contacter

Valérie Generet au 04 37 49 70 85 ou v.generet@cc-pays-arbresle.fr